

# Le Parc sous le regard des ministres

*Les questions sur les nuisances aériennes, la loi sur l'eau et surtout le prolongement de l'A 12 ont accompagné la visite du ministre de l'écologie en Vallée de Chevreuse. L'Union des amis du parc a dévoilé, à cette occasion, un contre-projet détaillé d'aménagement de la RN 10.*

« L A VALLÉE DE CHEVREUSE est une pépite d'or à 40 kilomètres de Paris », le député, Valérie Pécresse n'a eu de cesse de le répéter au ministre de l'écologie lors de sa visite. Un déplacement proposé depuis la nomination de Serge Lepletier mais qui a eu un relief particulier sur fond de débat animé sur la fameuse A 12. Après avoir visité La Gravelle, site pilote d'un pâturage extensible, la source de Saint-Lambert, parfaitement intégrée à son environnement, ou encore l'opération de logements menée dans le quartier du Rhodon au Mesnil, le ministre a découvert autrement le parc le plus ancien de la région parisienne.

La maîtrise de l'urbanisation, la protection des fonds de vallée, fleuron du parc, l'aide à la réalisation des aménagements des communes font partie des multiples actions du Parc. Un espace de 25 000 ha et de 46 000 habitants que le PNR entretient sous la double compétence de l'Etat et de la Région.

Si le ministre a rencontré les élus, il a aussi pu débattre avec la population lors d'une réunion à Jean-Racine qui a rassemblé trois cents personnes. Serge Lepletier a entendu les doléances des élus comme des associations sur la loi sur l'eau, pour le développement des canalisations ou encore les normes qui lésent les élus locaux.

Les associations ont mis à nouveau sur la table la question des nuisances aériennes de Toussus-le-Noble (140 000 mouvements) et la réalisation d'éoliennes dans le sud Yvelines.



*Pour la première fois, Saint-Rémy a accueilli un ministre à Jean-Racine.*

Lors de cette rencontre, le collectif regroupé autour de l'Union des amis du Parc a remis un contre-projet d'aménagement de la RN 10. Ph. C.

## A 12 : le contre-projet des associations

L'Union des amis des parcs et trente-sept associations ont élaboré un aménagement de la RN 10 s'inspirant des recommandations de la Datar. « Une solution conforme au développement durable et qui améliore la qualité de vie des riverains de la RN 10. La proposition ne prévoit nullement un tunnel mais une route sans carrefour à niveau. Dans cette proposition, la réalisation de la première section entre Montigny et la Villedieu permettra de réaliser ensuite rapidement l'aménagement de la RN 10 dans Trappes. Cette solution permet d'aménager rapidement la RN 10, phase par phase, ce qui n'a pas été fait depuis 30 ans et ne sera pas fait durant la période de réalisation de l'autoroute » : • Le point de départ est la fin de l'autoroute A 12 à Montigny.

- Entre l'entrée de Montigny et la Villedieu, le projet utilise un nouveau tracé. Il contourne la ville de Trappes avec un deux fois deux voies jusqu'à l'avenue Hennequin avant de se raccorder à la zone industrielle Trappes-Elan-court.
- La seconde section entre la Villedieu et Coignières serait le tracé de la RN 10 actuelle recalibrée. Les trois carrefours seraient traités par des dénivelés.
- La troisième section entre la sortie de Coignières et l'entrée des Essarts serait le tracé existant légèrement adapté.
- La quatrième section entre l'entrée des Essarts et Le Perray serait le tracé de la RN 10 actuelle recalibrée. La traversée du hameau de Maison neuve sera aménagée par un dénivelé.